



Règlement intérieur de la Branche Shun Wu Tang Lot Enfants - Adolescents

L'élève

1. Chaque élève doit respecter :
 - a. le guide et code moral Shun Wu Tang
 - b. les 10 règles
 - c. le Wu De (les vertus martiales)
 - d. les Ancêtres.
2. L'enseignement commence à 14h30, il est donc préférable d'arriver 5-10 minutes avant pour le rituel d'entrée.
3. À l'entrée et à la sortie de l'entraînement, il est impératif de respecter le rituel envers les Ancêtres et de lire les 10 règles.
4. La présence aux cours est obligatoire pour la progression de l'élève et la vie du groupe. Le responsable d'enseignement se réserve le droit, dans des cas d'absences répétées non justifiées, d'exclure temporairement ou définitivement un élève.
5. Entre les saluts d'ouverture et de fermeture du cours :
 - a. Le silence doit être maintenu afin d'assurer une concentration maximum de toutes et tous.
 - b. Tous les déplacements doivent se faire en courant.
 - c. Les prises alimentaires se font en posture.
 - a. Les consignes d'enseignement sont reçues en posture, conformément aux dispositions données en début d'année.
6. L'élève s'engage à respecter les lieux d'entraînement et à s'assurer du maintien de leur propreté.
7. Les élèves doivent être attentifs quant à leur hygiène, surtout vis-à-vis des autres élèves (par exemple avoir les ongles coupés, arriver en cours avec des vêtements propres, ...).
8. Le port de bijoux est interdit pendant la pratique afin d'éviter les blessures personnelles ou à autrui.
9. La tenue :
 - a. pour la première année de pratique, aucune tenue n'est exigée.
 - b. à partir de la deuxième année, il est préférable d'avoir un pantalon noir et il est possible de commander auprès de la fédération un t-Shirt officiel.
 - c. à partir de la troisième année, il est possible de porter une ceinture blanche.
10. Il est formellement interdit de se battre ou d'utiliser les techniques apprises lors des cours et des stages sur une tierce personne, sauf en cas de légitime défense. Dans ce cas, la défense devra être proportionnelle à l'attaque selon les articles et textes définis par la loi. L'élève devra également prévenir son ShiFu de l'incident dans les 24 heures, sous peine d'exclusion définitive de l'école.

11. Les attitudes arrogantes, le non-respect de l'enseignant ou des autres élèves ne seront pas acceptés, et peuvent aller jusqu'à l'exclusion du cours et des séances suivantes.

Administratif

1. L'adhésion à la Fédération Shun Wu Tang Europe d'un montant de 50€ est obligatoire. Vous trouverez le lien d'inscription en ligne (site Helloasso) sur le site : www.shunwutang.fr/federation/inscription-federation
2. Les statuts de la fédération, son règlement intérieur, le guide et code Moral, les 10 règles sont accessible sur le site internet : www.shunwutang.fr/federation
3. Chaque élève ou responsable légal s'engage à dégager de toute responsabilité la branche Shun Wu Tang, la Fédération Shun Wu Tang Europe, les élèves et l'enseignant des préjudices pouvant atteindre sa propre personne.
4. Un certificat médical n'est pas obligatoire pour la pratique, néanmoins nous invitons l'élève :
 - a. à remplir le questionnaire en ligne suivant : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15699.do
 - b. Information <https://www.sports.gouv.fr/le-certificat-medical-pour-le-sport-676>
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1030>
5. Lors de l'inscription chaque élève doit :
 - a. choisir la modalité de paiement : espèces, chèque, Paypal
 - b. choisir ses échéances de paiement : 1-3-5
Le règlement s'élève à 250€ pour les activités enfants-adolescents.
6. Début des cours : première semaine de septembre 2025
Fin des cours: le 17 juin 2026
L'enseignant garde la possibilité de reporter les cours s'il y a absence (stage, formation, maladie...), pendant les vacances scolaires ou fin juin.
7. En aucun cas le règlement de l'année en cours ne sera remboursé même si l'élève est exclu par l'enseignant.
8. L'adhésion comprend une assurance de base souscrite auprès de la MAIF (contrat IA Sport) par le Fédération et par la MACSF par Nicolas Nogier. Cependant les assureurs proposent à chaque adhérent une cotisation supplémentaire souscriptible individuellement qui permet d'augmenter la couverture de base et les taux de remboursement.